



## REGLEMENT INTERIEUR :

### **Article 1 : ORGANISATEUR**

L'association des Parents d'Elèves Les PETIGRATOU organise le dimanche 21 mai 2017 des courses à pied à Tournedos Bois Hubert. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques.

### **Article 2 : RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

Séverine Bonnefoy : [bonnefoy.severine@aliceadsl.fr](mailto:bonnefoy.severine@aliceadsl.fr) - 06 85 44 53 90

Yannick Trebert : [yannick.trebert@free.fr](mailto:yannick.trebert@free.fr) - 06 74 67 75 37

#### Inscriptions :

Seules les inscriptions payées avant le 12 mai 2017 seront enregistrées, passée cette date les inscriptions se feront sur place uniquement le jour de la course. Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli et une photocopie de la licence ou certificat médical daté de moins de 1 an à l'adresse suivante :

APE PETIGRATOU

Course « La Clé des Champs »

4 rue des Longues Masures

27180 TOURNEDOS BOIS HUBERT

#### Tarifs :

- course 10 bornes :
  - 7€ pour les inscriptions reçues avant le 12 mai
  - 10€ pour les inscriptions sur place le jour de la course
- course 5 bornes :
  - 5€ pour les inscriptions reçues avant le 12 mai
  - 8€ pour les inscriptions sur place le jour de la course
- course 1km enfants : 1€

Libellez vos chèques à l'ordre de : APE PETIGRATOU

#### **Accueil des participants et remise des dossards :**

La remise des dossards se fera le jour de la course à partir de 8h30 à la salle des fêtes de Tournedos - Les dossards doivent rester entièrement visibles tout le long du parcours. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les épingles à nourrice ne seront pas fournies.

Il n'y a pas de douche sur site.



### **Article 3 : EPREUVES**

1 parcours : 5km (3km sur route et 2km sur chemin de terre) à effectuer en 2 boucles pour le 10km. Le circuit sera balisé avec de la rubalise et par des panneaux.

Le 5km est réservé aux minimes et aux catégories identifiées pour le 10km, le 10km est réservée aux coureurs de catégorie cadets, juniors, masters, seniors et espoirs.

Le parcours enfant 1km (sur route) est réservé aux poussins, benjamins et minimes.

L'association limite les inscriptions à 150 participants par course.

### **Article 4 : DEPARTS ET RAVITAILLEMENTS**

Le départ « Mairie de Tournedos Bois Hubert » sera donné à 9h45 pour le 1km enfant et à 10h pour les 5 et 10km. Selon le nombre de participant présent le jour de la course, l'organisateur se réserve le droit de différer le départ du 5km à 10h15. L'organisateur assure 1 poste de ravitaillement à 5km + 1 point d'eau sur le parcours 10km ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

L'Arrivée : Terrain près de la salle des fêtes de Tournedos Bois Hubert

### **Article 5 : RESULTATS CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Classements et récompenses :

Un classement général et par catégorie sera établi. Les trois premiers homme/femme de chaque course seront récompensés. La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation et non restituables.

Publication et résultats :

Les résultats seront publiés sur le site de l'APE PETIGRATOU et sur le site de Normandie course à pied. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

### **Article 6 : SECURITE ET ENVIRONNEMENT**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n° 60380690 0001 souscrite auprès de Groupama.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts, pouvant intervenir aux équipements, matériel, voiture et objets personnels appartenant aux concurrents, avant, pendant et après les épreuves.

Certificat médical :

⇒ Vous êtes licencié(e) :

- A la Fédération Française d'athlétisme : vous devez noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossier.
- Pour les licencié(e) d'une autre fédération sportive agréée : seules les licences portant la mention « course hors stade » sont acceptées. Sont comprises les licences FSGT, UFOLEP, Triathlon et Course d'Orientation.



La présentation de la licence lors du retrait du dossard est suffisante sous réserve que la date de validité du certificat médical indiquée sur la licence date de moins de un an au jour de l'épreuve.

⇒ Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de un an à la date de l'épreuve. (Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présentés de licence sportive ou de certificat médical daté de moins d'un an.

Contrôle et sécurité :

Pour leur propre sécurité, les concurrents s'engagent à respecter les règles de course. Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé par un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la jeunesse et des Sports.

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite. Aucun suiveur n'est autorisé sur le circuit.

Le temps maximum alloué pour la course 5km est de 1h, pour le 10km, 1h30, passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

Environnement :

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Le service médical est assuré par le CDSS 27 de Bernay. Les responsables du service médical et les membres de l'organisation peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

#### **Article 7 : MATERIEL**

Matériel vivement recommandé de l'eau, des barres énergétiques

#### **Article 8 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

Les concurrents autorisent les organisateurs de la course à utiliser leurs noms pour leur fichier d'adresse ainsi que les images (photos et vidéos) prises lors de l'évènement.

#### **Article 9 : ANNULATION**

Aucun remboursement de sera possible. Tous points non prévus par le présent règlement est du ressort exclusif des organisateurs et du Président de l'Association dont les décisions sont souveraines.